

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitements.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019



Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : 03529

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : BENOUNA El Ghali

Date de naissance : 28/03/1952

Adresse : 17 Rue Laroui Dogliui Fanelille

Cherif Beldjedid

Tél. : 0661494461

Déclaration de Maladie

M22- 0033693

Optique

Autres

RDM

Cadre réservé au Médecin

Dr El Ghali Mohamed BENOUNA
Professeur agrégé de Cardiologie
Cardiologue interventionnel
INPE : 061303632

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/02/2023

Nom et prénom du malade : EL Fachtali Rachida

Age : 69

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CNPAS lance

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/02/2023



AKDITAL

Clinique Jerrada Oasis
مصحة جرادة الوازيس

Casablanca, le 10/02/23

C^{me} Rachida el Fachali

208.00

1/ Coveram 5/5 mg 

1 p/5

87,50

2/ Nébrilef 5 mg 

1/2 p/5

PHARMACIE AL AYAN ALOUSSIA
126, Rue D'Algérie, Casablanca
Tél. : 05 22 23 81 81 | 05 22 23 84 52/53/54 - Fax : 05 22 23 81 82

T = 295.50

Dr El Ghali Mohamed BENOUNA
Professeur agrégé de Cardiologie
Cardiologue interventionnel
INPE: 061303532